

218C0398
FR0004034072-FS0149

12 février 2018

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

XILAM ANIMATION

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 février 2018, M. Marc du Pontavice a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 février 2018, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés MDP Audiovisuel et Xilam Group qu'il contrôle, le seuil de 50% du capital de la société XILAM ANIMATION et détenir, directement et indirectement, 1 788 339 actions XILAM ANIMATION représentant 3 576 678 droits de vote, soit 40,05% du capital et 56,81% des droits de vote cette société¹, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
MDP Audiovisuel SARL	1 289 594	28,88	2 579 188	40,97
Xilam Group SAS	498 745	11,17	997 490	15,84
Total Marc du Pontavice	1 788 339	40,05	3 576 678	56,81

Ce franchissement de seuil résulte de cessions d'actions XILAM ANIMATION hors marché.

À cette occasion, la société à responsabilité limitée MDP Audiovisuel a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 1/3 et 30% du capital de la société XILAM ANIMATION.

¹ Sur la base d'un capital composé de 4 465 000 actions représentant 6 296 002 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.